



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 7 juin 2019
Convocation des conseillers :
le 7 juin 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 14 juin 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Jean Tonnar, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 5.1. UNESCO-Man and Biosphere ; soutien de la candidature des communes du ProSud ; décision

Revu sa décision du (JOUR) (MOIS) 2002 autorisant la création du « Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD

Vu les statuts et l'arrêté grand-ducal du 3 décembre 2002 autorisant la création du syndicat. de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud », en abrégé PRO-SUD;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats des communes;

Vu la doléance de la Commission Luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO envers le syndicat PRO-SUD pour qu'il prépare le projet de réserve de biosphère sur le territoire de ses 11 communes syndiquées;

Considérant la décision du Comité PRO-SUD en date du 18 juin 2018 pour soutenir le projet et en assumer l'élaboration du dossier de candidature et de porter la gouvernance de la réserve de biosphère UNESCO-MAB en cas d'attribution du label par le Comité international UNESCO;

Considérant l'avenant de convention du 13 février 2019 entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et le PRO-SUD accordant une rallonge financière pour soutenir adéquatement le PRO-SUD dans l'élaboration du dossier de candidature;

Vu la décision du Comité PRO-SUD du 18 septembre 2018 de créer d'un poste sous le statut du salarié et à durée déterminée pour la durée de 24 mois

- pour rédiger la candidature finale du syndicat PRO-SUD aux termes du programme UNESCO « l'Homme et la Biosphère », MAB (man and the biosphere).- pour accompagner, organiser et exploiter le processus participatif prévu dans le bid- book

par l'UNESCO.- pour préparer après décision du Comité UNESCO la mise en œuvre et la transposition du projet MAB.

Considérant la réunion préparatoire aux consultations citoyennes avec le collège échevinal en date du 21.12.2018;

Considérant la tenue d'une consultation citoyenne au sujet de la réserve de biosphère le mardi 7.05.2019 à 19h;

Vu la réunion du PRO-SUD du 21 mai 2019 à l'attention de l'ensemble des conseillers communaux des 11 communes syndiquées pour leur présenter les résultats des consultations citoyennes et les réflexions sur une vision partagée de la gestion de la réserve de biosphère;

Considérant la lettre de demande de soutien à la candidature de la région Sud au label réserve de biosphère de l'UNESCO qui stipule :

« La région Sud, à travers le syndicat PRO-SUD et la commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO, se portera candidate pour le label « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO le 30 septembre 2019. Bien plus qu'une reconnaissance internationale, ce label est un formidable défi pour la région et ses onze communes. Il s'agit d'un projet-phare ayant pour but de créer et de soutenir une relation durable entre l'homme et son environnement tout en favorisant une plus grande qualité de vie et en mettant l'accent sur l'identité propre à la région. Une vaste campagne de mobilisation auprès de la population locale a été lancée entre février et mai 2019. Afin de montrer l'implication des communes de la région Sud dans cette aventure collective, PRO-SUD a invité, à l'occasion de la soirée du 21 mai 2019, l'ensemble des élus communaux à prendre connaissance des grandes lignes du projet de candidature (Cf.: Document annexé faisant partie intégrante de la présente lettre de demande de soutien.) La candidature de la région Sud au titre de „réserve de biosphère“ est soumise à deux conditions pour être éligible : - Elle doit être acceptée et soutenue par un maximum d'acteurs locaux et nationaux; - La région doit présenter une haute valeur écologique et culturelle. L'objectif des parties prenantes est de faire reconnaître internationalement la valeur de la région Sud et de concilier développement économique et respect de l'environnement. L'obtention de ce label contribuerait ainsi à :- Valoriser la région Sud et ses communes sur le plan national et international; - Augmenter le potentiel économique (nouveaux emplois liés à l'environnement, visibilité touristique, financements européens); - Mettre en place une plateforme générant de nouveaux projets régionaux innovants et créer des synergies entre les différents acteurs; - Offrir une vitrine pour les actions communales en faveur du développement durable. Afin de donner toutes les chances à notre territoire d'obtenir cette reconnaissance de l'UNESCO, RECONNAISSANT que la région Sud constitue un milieu naturel exceptionnel se révélant dans un paysage géologique qui a pris, dans l'histoire des hommes, une place incomparable CONSCIENT des impacts environnementaux que fait peser actuellement sur ce territoire un développement urbain et économique dense ; NOTANT que le département de l'Aménagement du territoire du Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, soutient financièrement la demande de labellisation UNESCO à travers la convention de coopération territoriale „Etat-communes“; le syndicat PRO-SUD demande au conseil communal de soutenir la candidature de la région Sud au label „réserve de biosphère“ du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO. »

Considérant que selon les recommandations du bid-book les conseils communaux des communes visées par le projet sont appelées à s'exprimer sur le dossier;

Après délibération conforme, le conseil communal,

**décide
à l'unanimité**

de soutenir le syndicat PRO-SUD afin de proposer la candidature de la région Sud au titre de « réserve de biosphère » du programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO et de transmettre la présente délibération de soutien au syndicat, lequel se chargera d'envoyer le dossier complet aux autorités compétentes.

en séance

date qu'en tête